

Syndicat d'intérêts locaux de  
Gasperich a.s.b.l.  
29, rue Benjamin Franklin  
L - 1540 Luxembourg

Réf.: 9/2011/326-327-328-329  
9/2011/490  
9/2011/931-932-933-934-935  
9/2011/970-971-972-973  
prière de rappeler dans toute correspondance

Luxembourg, le 22 août 2013

Madame, Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous portez aux projets de construction introduits par la société Grossfeld PAP S.A. pour la construction d'immeubles résidentiels sur les lots A.1, A.2, A.3 et A.4 et d'un immeuble administratif sur le lot B.1 du PAP "Grossfeld ZM Nord îlots ABC" au Ban de Gasperich,

je voudrais vous informer par la présente que les projets ont été instruits par le service de la police des bâtisses qui a constaté leur conformité par rapport aux prescriptions réglementaires régissant la matière. Il s'agit dans le cas présent de 14 accords de principe.

Avant de prendre une décision, je vous informe que vous avez au préalable la possibilité de consulter les dossiers au service de la police des bâtisses, bâtiment administratif « Rocate », 3, rue du Laboratoire, III<sup>e</sup> étage, ouvert au public les après-midi entre 14,00 et 17,00 heures, et de me présenter vos observations, ceci en application du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes.

Les remarques éventuelles sont à m'adresser, par écrit, avant le 6 septembre 2013.

Finalement, je tiens à vous informer qu'entre-temps, toutes les conventions techniques et tous les compromis d'acquisition nécessaires pour la réalisation des travaux d'infrastructures ont été signés et que dès lors, plus rien ne s'oppose à la signature des accords de principe respectivement des autorisations de bâtir sur le site du Ban de Gasperich.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

